

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12
quorum : 7
titulaires présents : 9
pouvoir : 0
ayant pris part à la
délibération : 9
date de la convocation :
24 février 2023

SEANCE DU 7 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le sept mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/03 N°3

Objet de la Délibération :
**Financement acquisition du
site de « Confiserie 55 »**

Présents : Mme H.OLIVIER,
MM D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON,
B.GOEURIOT,, P.DEHAND, P. HENRY
Étaient excusés : J.ANTOINE, J-L.DURET
Suppléants présents : J.PARROT
Pouvoirs :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le mandat donné à M.Moussa, lors du comité du 2/11/2022, pour négocier un compromis de vente avec clauses suspensives pour l'acquisition d'un bien immobilier cadastré ZC n°68,91 & 92 sur la commune de Verdun (bâtiments logistiques sur terrain d'environ 12 000m2)

Vu l'avis du service des Domaines

Vu la délibération du 6 décembre 2022 fixant les clauses du compromis et notamment les clauses suspensives

Vu les conclusions des études sur la compatibilité des bâtiments avec le projet envisagé.

Vu la délibération du 6 février 2023 validant la proposition de compromis de vente pour l'acquisition du bien immobilier,

Vu la signature du compromis de vente le 15 février 2023,

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer cette opération,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre de prêt du CREDIT AGRICOLE pour un montant de 810 000 € aux conditions suivantes :

- Échéance : trimestrielle
- Taux fixe d'intérêt : 3.45%
- Durée : 300 mois
- Montant de l'échéance : 12 121.95 €
- Frais de dossier : 810 €

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/03/2023

Application agréée E-legalite.com

PRECISE, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 (budget annexe),

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

